

FOOTBALL

L'AUBE PARENT PAUVRE
DES TERRAINS SYNTHÉTIQUES

Notre département ne compte que deux terrains synthétiques classés, dont un réservé exclusivement à l'Estac, contre dix-sept dans la Marne, ou bien encore sept dans les Ardennes.

À l'heure où la Ligue Champagne-Ardenne enregistre chaque week-end le report de matches, le nombre de terrains synthétiques dans notre département fait débat. L'Aube ne compte effectivement que deux terrains synthétiques classés, ceux du Complexe sportif de l'Aube, étant précisé que le N°2 (terrain du bas) est exclusivement réservé à l'Estac.

« Le terrain du bas est classé niveau 4 et l'objectif est de le faire passer au niveau 3. Celui du haut est classé niveau 5 », précise l'Ardennais Guy André, président de la commission régionale des terrains de la Ligue Champagne-Ardenne depuis 2 000.

« Le coût d'entretien d'un synthétique est sept fois moins élevé qu'un terrain en herbe. »

Guy André

On peut même avancer que le département de l'Aube est le parent pauvre des terrains synthétiques quand on sait que la Marne en compte 17 classés, et les Ardennes 7. La Haute-Marne, elle, n'est guère mieux lotie que l'Aube avec deux synthétiques classés : le stade Pierre-Flamion à Chaumont et celui du Vert Bois (stade Louis-Pergaud), à Saint-Dizier.

« Il y a quelques projets en gestation, poursuit Guy André. Il y a trois ou quatre projets dans les Ardennes, et deux dans la Marne. » Aucun dans l'Aube.

Et quand on demande à Guy André comment expliquer la différence du nombre de ces terrains tout temps dans l'Aube et la Marne, ce dernier explique que c'est dû « uniquement aux orientations politiques », étant entendu que les moyens financiers du voisin marneais, notamment au sein de son Conseil départemental, sont bien supérieurs à ceux de l'Aube.

Contrairement aux idées reçues, un terrain synthétique s'entretient. Tous les cinq ans, des tests de sécurité et de qualité sportive sont effectués par un laboratoire agréé (trois en France). Régulièrement, une fois ou deux par semaine, un synthétique doit être brossé. « C'est important pour sa durée de vie. C'est



Les deux terrains synthétiques de Complexe sportif de l'Aube, construits en 2001, restent les deux seuls terrains tout temps de département de l'Aube. Photo Florian Mare

ce que l'on appelle le décompactage. Reste que le coût d'entretien d'un synthétique est sept fois moins élevé que celui d'un terrain en herbe », affirme encore Guy André.

« L'investissement est lourd mais vite rentabilisé », confirme, de son côté, Philippe Pichery, l'ancien président de l'Association Estac, lequel avait beaucoup œuvré à l'époque dans la construction des deux synthétiques du Complexe sportif de l'Aube. Les deux seuls que compte, malheureusement, notre département. « On est très loin de la région Alsace qui a construit 80 synthétiques, un par canton. C'était un projet sur trois ans, il a été réalisé. Il faut que le football soit au cœur des débats. »

Alors, à quand un synthé à Romilly, à Bar-sur-Aube, Nogent-sur-Seine... ?

■ PASCAL GRENIER

COMBIEN COÛTE ET COMMENT FINANCER UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE

En Champagne-Ardenne, il y a 720 terrains de football, en herbe et synthétiques. « Ce nombre est suffisant. On peut juste regretter que ces terrains soient mal répartis », juge Guy André.

Le coût d'un équipement complet pour synthétique (clôture comprise) s'élève entre 550 000 et 800 000 €. « C'est la fourchette. Un tel projet doit être construit sur la base d'un soubassement d'un immeuble de trois étages », précise encore le responsable de la commission régionale des terrains. « Le coût passe à plus d'un million d'euros si l'on y ajoute le bloc vestiaire », renchérit Philippe Pichery. À titre d'exemple, les deux terrains synthétiques du Complexe sportif de

l'Aube, datant de 2001, ont coûté 1 402 056,45 €, alors que le terrain synthétique du stade de l'Aube, non homologué, a coûté 574 013,74 € en 2007. Moins coûteux que l'entretien d'un terrain en pelouse naturelle, celui d'un terrain synthétique tourne autour de 800 € par an. « Un décompactage annuel s'impose. Le seul ennemi de ces surfaces n'est pas le gel, ni la pluie, mais la neige. Et pas question de saler, pour ne pas abîmer la surface. Le mieux est d'arroser », ajoute Guy André, intarissable sur le sujet. La création d'un terrain synthétique peut être subventionnée en partie. Plusieurs possibilités s'offrent alors à l'investisseur.

La Fédération française de football

peut aider par l'intermédiaire de son Fonds d'action du foot amateur à hauteur de 10 % du montant, si l'enveloppe du FA n'est pas épuisée. Autre obligation : que le terrain soit éclairé. Une demande CNDS peut être déposée par un club ou une collectivité auprès des services d'état déconcentrés chargés des sports.

Un Conseil départemental ou un Conseil régional peuvent également être sollicités. Sans oublier la subvention État DDU allouée selon certaines conditions. Enfin, une communauté de communes, un canton ou un pays peuvent également mettre la main à la poche, tout comme une partie de ce financement peut provenir de fonds parlementaires.